



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> juillet 2026  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol, français et russe  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Tadjikistan

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 10 308 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 25 830 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2027-2030.

---

\* [E/ICEF/2026/25](#).



## Fondements du programme

1. Pays d'Asie centrale à revenu intermédiaire inférieur, le Tadjikistan compte une population jeune et en forte augmentation, dont 40 % ont moins de 18 ans<sup>1</sup>. Le pays connaît une croissance démographique régulière d'environ 2 % par an, grâce à un taux de fécondité élevé (3,5 enfants par femme en 2023) et à la baisse du taux de mortalité<sup>2</sup>. Trois quarts de la population environ vivent dans des zones rurales.
2. Bien que le Tadjikistan ait réalisé des progrès constants au cours des dernières décennies, il reste exposé à divers défis et inégalités, se classant à la 128<sup>e</sup> place sur 193 selon l'indice de développement humain pour 2025. Entre 1993 et 2023, l'espérance de vie à la naissance a grimpé de 16,3 ans, la durée moyenne de scolarité a augmenté de 1,4 an et le revenu national brut (RNB) par habitant a crû de 137 %<sup>3</sup>. Dans l'ensemble, d'importants obstacles continuent toutefois d'entraver la réalisation équitable des droits de tous les enfants.
3. En 2023, sur 172 pays évalués au regard de l'indice d'inégalité de genre, le Tadjikistan arrivait en 68<sup>e</sup> position. En dépit de progrès graduels dans la réduction des inégalités liées au genre, d'importantes disparités persistent, notamment en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décision et au marché du travail formel.
4. Bien que la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) ait dépassé les 7 % ces dernières années, l'économie reste fortement tributaire des transferts de fonds depuis l'étranger et de l'agriculture, la création d'emplois et l'augmentation des revenus demeurant limitées. La migration de main-d'œuvre reste un facteur déterminant. Ainsi, les versements en provenance d'autres pays ont compté pour 48 % du PIB en 2024, tandis que le nombre de familles décidant de s'installer à l'étranger ne cesse d'augmenter<sup>4</sup>.
5. La pauvreté monétaire touchant les enfants est tombée à 20,4 % en 2023 ; quant à la pauvreté multidimensionnelle les concernant, celle-ci reste élevée – atteignant 36 % – et marquée par d'importantes disparités régionales. Au-delà des indicateurs fondés sur les revenus, les données révèlent qu'une proportion importante d'enfants sont victimes de privations cumulées, lesquelles entraînent des retombées directes en matière de santé, de développement et de bien-être<sup>5</sup>.
6. Dans son Programme de développement à moyen terme (2026-2030), le Gouvernement accorde la priorité à la transformation numérique, à la croissance verte et au capital humain. Cependant, les dépenses consacrées au secteur social ont diminué, passant de 13,8 % à 12,6 % du PIB entre 2019 et 2023, tandis que les crédits alloués à la santé, à l'éducation et à la protection sociale demeurent limités<sup>6</sup>.
7. Bien que la mortalité néonatale et celle des enfants de moins de 5 ans soient tombées à respectivement 10 et 24 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2017 et 2023, des décès évitables restent à déplorer en raison de lacunes dans la qualité des soins, les systèmes d'orientation vers des spécialistes et les services postnataux. La

<sup>1</sup> Agence de statistique relevant du Président de la République du Tadjikistan (TAJSTAT), Annuaire statistique, République du Tadjikistan, 2024.

<sup>2</sup> TAJSTAT, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population et ICF, Tadjikistan Demographic and Health Survey 2023, Douchanbé et Rockville (Maryland, États-Unis d'Amérique), 2025.

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2025*, New York, 2025.

<sup>4</sup> Banque mondiale, Transferts personnels, reçus (% du PIB) – Tadjikistan. Indicateurs du développement dans le monde, 2026.

<sup>5</sup> Banque mondiale, Listening 2 Tajikistan : Survey of Wellbeing, 2024.

<sup>6</sup> Banque mondiale, Tajikistan Economic Update, 2024.

couverture vaccinale demeure élevée, bien que 6 % des enfants âgés de 12 à 23 mois n'aient reçu aucun vaccin, tandis que la situation dans les zones reculées se caractérise par une pénurie de personnel et des frais élevés à la charge des patients.

8. Le retard de croissance (13,7 %) et l'émaciation (6,4 %) restent des problèmes répandus chez les enfants de moins de 5 ans, en particulier dans les zones rurales, de même que l'anémie, qui continue de toucher de nombreux enfants et nombreuses femmes<sup>7</sup>. Cette situation est due notamment à un manque de capacités institutionnelles pour la mise en place de programmes de nutrition, à des ruptures de stock de produits de base et au fait que les personnes ayant la charge d'enfants ont une connaissance limitée des meilleures pratiques en matière d'alimentation.

9. À l'échelle nationale, la proportion de la population bénéficiant de services d'approvisionnement en eau gérés de manière sûre est passée de 52 % en 2015 à 55 % en 2022<sup>8</sup>. Malgré les progrès réalisés, un foyer sur quatre et de nombreux établissements de santé et d'enseignement ne disposent pas d'un approvisionnement suffisant en eau potable. Les zones rurales doivent composer avec des conditions d'assainissement insuffisantes et des réseaux d'égouts défaillants, une situation qui affecte de manière disproportionnée les filles – en raison des problèmes d'hygiène menstruelle en découlant – et les enfants en situation de handicap.

10. Selon l'Indice des risques climatiques pour les enfants publié par l'UNICEF, le Tadjikistan est le pays d'Europe et d'Asie centrale dans lequel les enfants sont le plus vulnérables aux aléas climatiques : 3,9 millions d'entre eux y sont exposés à la pollution atmosphérique, 2,8 millions aux vagues de chaleur et plus de 360 000 aux inondations fluviales. Les lacunes en matière d'alerte précoce, de mesures d'anticipation et de préparation au niveau infranational compromettent la continuité des services en cas de chocs climatiques.

11. Malgré les progrès réalisés sur le plan législatif, les enfants handicapés continuent d'être victimes de stigmatisation – la détection rapide des cas laissant par ailleurs à désirer – si bien que seul un tiers d'entre eux sont scolarisés<sup>9</sup>. Les engagements souscrits récemment par le Gouvernement en faveur d'une prise en charge intersectorielle et du recours aux technologies d'assistance se heurtent à d'importantes contraintes en matière de financement et de mise en œuvre.

12. Bien que la scolarisation dans le primaire et le premier cycle du secondaire soit quasi universelle, les acquis de base demeurent faibles, d'importantes disparités étant de plus constatées entre les zones urbaines et rurales ainsi qu'entre les genres. Le passage au deuxième cycle du secondaire reste plus incertain pour les filles et les enfants handicapés, en particulier dans les zones rurales<sup>10</sup>. Alors même que de plus en plus d'enfants sont scolarisés dans des établissements ordinaires, le nombre d'enfants handicapés placés en institution d'accueil reste inchangé. L'accès à l'éducation de la petite enfance au Tadjikistan demeure limité. Ainsi, seuls 30 % des enfants âgés de 3 à 6 ans sont inscrits dans des programmes préprimaires, tandis que des disparités importantes sont constatées entre les zones rurales et urbaines et selon les niveaux de revenus<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> TAJSTAT, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population et ICF, Tadjikistan Demographic and Health Survey 2023, Douchanbé et Rockville (Maryland, États-Unis d'Amérique), 2025.

<sup>8</sup> UNICEF et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2022 : gros plan sur les questions de genre* ; PNUD et OMS, New York, 2023.

<sup>9</sup> Base de données transMONEE, disponible à l'adresse [www.transmonee.org/](http://www.transmonee.org/), 2024.

<sup>10</sup> Ministère de l'éducation et des sciences du Tadjikistan, système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2025.

<sup>11</sup> Ibid.

13. Un jeune sur trois âgé de 15 à 24 ans n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation, ce taux pouvant être multiplié par neuf en ce qui concerne les filles, tandis que la proportion de jeunes au chômage s'élève à 27 %<sup>12</sup>. Les compétences numériques sont essentielles, mais les lacunes en matière de connectivité, d'accès à Internet dans les écoles et de formation des enseignantes et enseignants aux technologies de l'information et des communications freinent le progrès. Dans les établissements d'enseignement secondaire, l'accès à Internet aux fins de l'organisation de cours en ligne reste limité, allant de 56 % à Douchanbé à moins de 25 % dans les autres régions, tandis que le niveau de préparation au numérique des enseignants est faible, seuls 3 % d'entre eux ayant suivi une formation pertinente durant les cinq dernières années<sup>13</sup>.

14. Malgré les réformes législatives, la violence à l'égard des enfants reste très répandue. Ainsi, 56 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont subi des châtiments corporels en 2023<sup>14</sup>. La faiblesse des modalités d'aiguillage des victimes, le nombre peu élevé de signalements et la persistance de normes néfastes, notamment l'acceptation de la violence fondée sur le genre, sont autant de facteurs nuisant à la protection. L'élargissement de l'accès au numérique a par ailleurs aggravé l'exposition au cyberharcèlement et aux contenus préjudiciables, alors que la protection juridique reste insuffisante<sup>15</sup>.

15. La santé mentale des adolescentes et adolescents suscite de plus en plus d'inquiétude. Le caractère limité des données et les cas d'automutilation signalés témoignent de la nécessité d'améliorer la prévention, ainsi que la fourniture de services confidentiels et d'un soutien psychosocial adapté aux adolescents, en particulier en dehors des zones urbaines.

16. La part du PIB consacrée aux dépenses de protection sociale a progressivement diminué ces dernières années, les fonds réservés à l'assurance et à la protection sociales n'en représentant plus que 3,5 % en 2023. Environ 80 % des dépenses de protection sociale sont consacrées à l'assurance sociale et aux retraites, ce qui ne laisse que très peu de ressources pour l'aide sociale, le soutien social et les services destinés aux enfants. Les dépenses d'aide sociale ne comptent que pour 0,8 % du PIB, soit un chiffre nettement inférieur à la moyenne régionale, qui s'élève à 1,8 %. Par ailleurs, les prestations sociales mensuelles demeurent insuffisantes par rapport au seuil de pauvreté national<sup>16</sup>. On constate en outre une pénurie de professionnels qualifiés dans le domaine de la protection sociale, ainsi qu'une connaissance limitée des droits pertinents et des services disponibles.

17. Le Tadjikistan continue de renforcer ses systèmes nationaux de données dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique (2021-2030) et utilise les renseignements issus d'enquêtes telles que l'enquête démographique et sanitaire exhaustive de 2023 pour l'élaboration de ses politiques. Toutefois, d'importantes lacunes subsistent en matière de disponibilité, de ventilation et d'interopérabilité des données ayant trait aux enfants. Les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en lien avec les enfants ne font pas tous l'objet

<sup>12</sup> Organisation internationale du Travail, Chômage, total des jeunes (% de la population active âgée de 15 à 24 ans) – Tadjikistan [base de données des projections et estimations modélisées de l'OIT]. Base de données de la Banque mondiale, 2025.

<sup>13</sup> Partenariat mondial pour l'éducation, *Going the distance : Readiness for digitalization and distance education in Tajikistan*, GPE, Washington, 2024.

<sup>14</sup> TAJSTAT, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population et ICF, Tajikistan Demographic and Health Survey 2023, Douchanbé et Rockville (Maryland, États-Unis d'Amérique), 2025.

<sup>15</sup> UNICEF, *Situation Analysis of Children in Tajikistan*, New York, 2025.

<sup>16</sup> UNICEF, *Republic of Tajikistan Brief description of state expenditures on social protection of the population and children*, New York, 2025.

d'un suivi régulier, et les systèmes administratifs restent fragmentés d'un secteur à l'autre. L'intégration et l'utilisation limitées des données au niveau infranational entravent la planification fondée sur des faits et la capacité à cibler les enfants vulnérables.

18. Le programme de pays s'appuie sur les enseignements tirés du cycle de programmation précédent, sur des évaluations récentes, sur l'analyse de 2025 concernant la situation des enfants au Tadjikistan, et sur des consultations menées auprès du Gouvernement, d'organisations de la société civile, d'enfants et d'adolescents. Compte tenu des pressions démographiques, des contraintes budgétaires et des disparités régionales persistant au Tadjikistan, ainsi que des enseignements tirés du programme de pays pour 2023-2026, on accordera la priorité, dans le cadre du programme de pays pour 2027-2030, à un ensemble d'interventions délibérément séquencées et ciblées, à fort impact et axées sur l'équité, conçues pour être déployées à grande échelle grâce au renforcement des systèmes. L'UNICEF mettra à profit son rôle catalyseur pour accroître les capacités institutionnelles aux niveaux national et infranational, promouvoir des approches intégrées et multisectorielles, et mobiliser des partenariats avec les acteurs du développement et le secteur privé. Grâce à une utilisation stratégique des données factuelles, à l'innovation et aux partenariats, le programme visera à accélérer le développement du capital humain et à obtenir des résultats durables pour les enfants les plus vulnérables.

## Priorités du programme et partenariats

19. Le programme de pays est aligné sur la Stratégie nationale de développement du Tadjikistan à l'horizon 2030, ainsi que sur diverses stratégies sectorielles, et découle entièrement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, auquel il contribue. Il donne suite aux recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant, dans le cadre de l'Examen périodique universel et au titre d'autres mécanismes relatifs aux droits humains, et répond aux priorités nationales en matière de droits de l'enfant. Le programme vise à renforcer le capital humain, à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à promouvoir les droits des enfants, en mettant l'accent sur l'équité et l'inclusion.

20. La vision globale du programme de pays est la suivante : tous les garçons et toutes les filles du Tadjikistan – en particulier les filles et les plus vulnérables, les enfants handicapés et les enfants qui vivent dans des zones rurales et difficiles d'accès – grandissent en bonne santé et sont bien nourris, bénéficient d'une protection contre toutes les formes de violence, la pauvreté et les effets des changements climatiques, et disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel.

21. Le programme de pays fera fond sur l'avantage comparatif de l'UNICEF en tant que partenaire de confiance, conseiller technique et défenseur des droits des enfants, afin d'aider le Gouvernement à traduire les réformes en résultats durables à l'échelle de l'ensemble du système. L'accent sera mis sur le renforcement des systèmes de soins de santé primaires et de nutrition, le développement de services d'éducation préscolaire qui soient inclusifs et rentables, l'amélioration de l'apprentissage fondé sur les compétences et la facilitation de la transition entre l'école et le monde du travail, la professionnalisation du personnel chargé de la protection de l'enfance et de la protection sociale, et la prise en compte des besoins des enfants dans les efforts de résilience climatique, dans l'ensemble des secteurs sociaux. L'UNICEF soutiendra la mise en œuvre équitable des réformes grâce à la fourniture de données factuelles, à la mobilisation de fonds, à l'innovation et à l'entretien de partenariats.

22. L'UNICEF adoptera une double approche, aux niveaux national et infranational, afin de garantir que les réformes se traduisent par des améliorations concrètes pour les enfants. Au niveau national, le programme soutiendra l'application de réformes politiques, financières et systémiques conformes aux priorités nationales et aux objectifs de développement durable. Au niveau infranational, il visera à renforcer la capacité des autorités régionales et départementales à intégrer les priorités en matière de droits des enfants dans la planification, la budgétisation et la prestation de services, favorisant ainsi une offre de services plus équitable pour les enfants et les familles, en particulier dans les zones rurales et difficiles d'accès.

23. Dans le cadre du programme de pays, toute une série de stratégies hiérarchisées et complémentaires, délibérément conçues pour agir de concert afin de favoriser un changement systémique et une mise à l'échelle, seront déployées, lesquelles viseront notamment : i) à défendre les droits et le bien-être des enfants et à élargir les partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile, les partenaires de développement et le secteur privé ; ii) à fournir des conseils en matière de politiques et de programmes qui soient conformes aux normes internationales et aux priorités nationales ; iii) à mobiliser des financements publics, privés et innovants et à guider leur utilisation, afin d'améliorer l'adéquation, l'efficacité et l'équité des investissements réalisés en faveur des enfants ; iv) à produire, consolider et exploiter des données et des éléments factuels permettant d'éclairer le dialogue politique, la planification, la budgétisation et la conception des programmes ; v) à encourager la participation des intervenants de première ligne, des familles et des populations dans la promotion de normes sociales positives et de changements de comportement ; vi) à coordonner et à harmoniser les efforts des différents acteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix, afin de garantir des résultats cohérents, adaptés aux risques et durables pour les enfants.

24. On s'attellera, dans l'ensemble des composantes du programme, à mettre en œuvre des approches conçues pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées, la résilience face aux changements climatiques et l'élimination des obstacles rencontrés par les adolescentes, tout en promouvant des normes sociales positives, par le truchement de l'éducation, de la protection sociale et d'interventions visant à favoriser des changements sociétaux et comportementaux. L'UNICEF soutiendra le développement et l'adoption d'approches en matière d'éducation parentale visant à lutter contre les normes sociales préjudiciables aux filles et aux femmes, tout en encourageant un partage équitable des tâches liées aux soins et en promouvant une discipline non violente et l'égalité des genres dès la petite enfance. Dans le cadre du programme, une priorité croissante sera accordée à la réalisation d'efforts en amont, sous la forme d'actions de plaidoyer fondées sur des données factuelles, d'examen des dépenses publiques et de partenariats de cofinancement, l'objectif étant de déployer à grande échelle des réformes systémiques, tout en maintenant un soutien ciblé en aval, là où persistent de graves lacunes, ou encore de mettre en œuvre des modèles évolutifs.

25. En tant que champion reconnu des droits des enfants au Tadjikistan, l'UNICEF s'appuiera sur ses partenariats de longue date avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, le monde universitaire, les médias et la jeunesse pour approfondir sa collaboration avec les institutions financières internationales et renforcer son engagement auprès des autorités décentralisées, afin de promouvoir l'innovation, de mobiliser et de mettre à profit des ressources nationales et extérieures, et de soutenir la réalisation d'investissements intégrés générant des résultats durables et à fort impact pour les enfants.

## Santé et nutrition

26. Cette composante du programme contribuera à améliorer la santé et la nutrition des enfants et des adolescents, en particulier les plus vulnérables, grâce à un ensemble ciblé d'interventions systémiques conçues pour être mises en œuvre à l'échelle nationale et entraîner des résultats pérennes. Le domaine d'activités couvert contribue directement à la réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

27. L'UNICEF s'appuiera sur ses partenariats et proposera une assistance technique pour renforcer l'utilisation des données, la gouvernance du système de santé, les services fournis et la réponse apportée aux demandes en matière de santé maternelle, néonatale et infantile, de santé mentale et de soutien psychosocial et de vaccination, dans le cadre d'une approche axée sur la résilience face aux changements climatiques. Dans ce contexte, il fournira notamment un soutien technique au Gouvernement en vue du développement d'outils de santé numériques adaptés et du renforcement des capacités, l'objectif étant de garantir que les interventions en matière de santé maternelle, néonatale et infantile soient guidées par des données probantes et correctement chiffrées. L'UNICEF soutiendra en outre le renforcement de systèmes de santé capables de faire face aux chocs et adaptés aux risques, notamment par la mise en place de mesures d'anticipation face aux aléas climatiques et par une meilleure utilisation des dispositifs d'alerte précoce, afin de permettre des interventions de santé publique opportunes aux niveaux national et infranational.

28. L'UNICEF préconisera et soutiendra l'intégration, dans les politiques, stratégies et plans nationaux et régionaux, de pratiques de prise en charge de la santé chez les jeunes femmes et les femmes enceintes. Des actions ciblées visant à induire des changements sociétaux et comportementaux seront mises en œuvre pour lutter contre la désinformation relative aux vaccins et renforcer la confiance des personnes ayant la charge d'enfants. Les déséquilibres structurels repérés dans le système de données sur la vaccination seront corrigés grâce à la fourniture de conseils techniques d'experts visant à améliorer, dans le système d'information sanitaire, les modules de données relatifs à la vaccination et aux dispositifs d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résistants face aux changements climatiques utilisés dans les établissements de santé, ainsi qu'à l'intégration complète du registre électronique de vaccination. Parallèlement, l'UNICEF contribuera à renforcer les politiques, les normes, le financement et les capacités ayant trait à la santé environnementale et à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements de santé, conformément à une approche adaptée aux changements climatiques, afin d'améliorer la sécurité et la qualité des services.

29. Afin de promouvoir des pratiques alimentaires optimales et un environnement connexe plus sain pour les enfants, l'UNICEF s'appuiera sur des partenariats essentiels et fera usage de ses ressources pour soutenir la mise en place de cadres réglementaires et financiers visant le développement de programmes de nutrition. Dans ce contexte, il fournira notamment une assistance technique au Ministère de la santé et de la protection sociale de la population afin de l'aider à mettre en œuvre les nouvelles recommandations relatives à la prévention et au traitement de l'émaciation et de l'œdème nutritionnel, à intégrer la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère et la fourniture de conseils en matière d'allaitement maternel dans la formation médicale initiale, et à améliorer la réglementation en vue d'instaurer un meilleur environnement alimentaire en milieu scolaire. Afin de renforcer la budgétisation par programme et la responsabilisation en matière de dépenses, l'UNICEF aidera en outre le Ministère de la santé et de la protection sociale de la population à promouvoir la création d'une rubrique budgétaire spécifique dédiée aux programmes de nutrition visant les femmes, les enfants et les familles vulnérables.



30. Les systèmes de développement de la petite enfance seront consolidés grâce à une meilleure coordination de la gouvernance intersectorielle par le Conseil national responsable du développement du jeune enfant, ainsi qu'en renforçant les financements et la mise en œuvre des politiques. L'UNICEF raffermira les systèmes de détection précoce et d'intervention rapide pour la petite enfance et soutiendra la mise en place de services et d'environnements d'apprentissage inclusifs, notamment dans le cadre de mécanismes de financement des technologies d'assistance et de services sociaux adaptés aux personnes handicapées. Les services d'intervention rapide seront institutionnalisés par des mesures de dépistage intégré, de suivi du développement, d'orientation rapide vers des spécialistes et d'accompagnement des familles, notamment dans le cas d'enfants présentant des retards de développement et des handicaps. Afin de faire progresser les services intégrés pour le développement de la petite enfance, l'accent sera mis sur l'amélioration de la collaboration opérationnelle entre les secteurs de la santé, de la protection sociale et de l'éducation, l'objectif étant d'institutionnaliser un système numérique de suivi du développement de l'enfant, d'assurer la détection précoce et systématique des risques liés au développement et des handicaps, et de mettre en place des modalités d'aiguillage claires pour une intervention rapide et coordonnée et un accompagnement familial en temps opportun.

31. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé et de la protection sociale de la population à étendre le nouveau modèle de visites à domicile au niveau des soins de santé primaires et à intégrer des approches axées sur le développement de la petite enfance, la nutrition, la santé mentale et l'inclusion du handicap dans les programmes de formation initiale et continue destinés aux professionnels de santé, afin de garantir des soins centrés sur la famille et d'améliorer la communication avec les personnes ayant la charge d'enfants. Les pratiques parentales positives seront encouragées grâce au soutien apporté au Programme national d'accompagnement parental et à une stratégie globale de changement sociétal et comportemental axée sur l'intersectionnalité (genre, âge, situation géographique et origine ethnique), la participation des pères et l'autonomisation des personnes d'un jeune âge ayant la charge d'enfants.

### **Apprentissage et compétences**

32. Cette composante du programme contribuera à ce que les enfants et les adolescents bénéficient d'un apprentissage inclusif, accessible, de grande qualité et adapté aux enjeux de l'avenir et acquièrent les compétences correspondantes, tout en favorisant une transition réussie vers le monde du travail et l'accès à des possibilités de revenus. Le domaine d'activités couvert contribue directement aux réalisations 2 et 3 énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

33. L'UNICEF aidera le Gouvernement à développer le secteur de l'éducation préscolaire en s'appuyant sur des données et des éléments factuels, en mettant en vigueur des normes nationales en matière de qualité et d'inclusion, et en adoptant des modèles de prestation rentables. La conclusion de partenariats avec le secteur privé sera encouragée en vue de l'obtention de ressources permettant d'élargir l'accès à un enseignement préprimaire abordable, équitable et de grande qualité, notamment dans le cadre de partenariats public-privé et de mécanismes innovants de financement mixte. L'UNICEF contribuera en outre à améliorer la réglementation applicable à tous les modèles de prise en charge de la petite enfance, ainsi que les contrôles de la qualité y relatifs.

34. L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation et des sciences à améliorer la qualité de l'éducation fondée sur les compétences, les mécanismes nationaux de coordination et les systèmes de suivi. Le programme contribuera à l'élaboration de supports pédagogiques et de matériel d'apprentissage, renforcera la formation initiale



et continue des enseignantes et enseignants et l'évaluation de leurs acquis, et favorisera la mise en place de systèmes de formation professionnelle mixtes et évolutifs. L'UNICEF soutiendra par ailleurs les efforts visant à améliorer la connectivité des écoles dans le cadre de l'initiative Giga.

35. L'UNICEF fournira des conseils techniques d'experts afin de renforcer les dispositifs nationaux d'évaluation de l'apprentissage et l'intégration des données d'évaluation dans le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, l'objectif étant d'améliorer la prise de décision fondée sur des données factuelles et d'orienter de manière plus équitable l'aide apportée vers les régions et les établissements scolaires où les résultats sont insuffisants. Le Fonds s'attellera en outre à accroître les connaissances en matière d'intelligence artificielle et l'utilisation des technologies numériques à des fins d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage.

36. Le programme favorisera la transition en toute sécurité des adolescentes et adolescents et des jeunes du monde de l'éducation vers celui du travail, en consolidant les systèmes nationaux de développement des compétences, grâce notamment à l'adoption de mesures visant l'acquisition de compétences numériques, vertes et transférables dans l'enseignement secondaire et sur les plateformes communautaires. Les partenariats entretenus avec le secteur privé seront renforcés afin d'adapter la formation professionnelle aux besoins du marché du travail, une attention particulière étant accordée aux filles, aux jeunes des zones rurales et aux jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

37. L'UNICEF soutiendra également la mise en place d'environnements d'apprentissage sûrs, respectueux de l'égalité des genres, résistants aux changements climatiques, intégrant la question de l'eau, l'assainissement et l'hygiène et adaptés aux risques, qui favorisent la résilience face aux normes de genre et garantissent la continuité de l'apprentissage dans l'ensemble du système éducatif. Pour ce faire, il œuvrera notamment à renforcer les normes en matière de sécurité à l'école et de réduction des risques de catastrophe, à promouvoir l'installation d'infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène résilientes face aux changements climatiques et économes en énergie, et à intégrer l'éducation aux changements climatiques et le développement de compétences vertes dans les programmes scolaires. Il contribuera en outre au renforcement des capacités des enseignants et des responsables scolaires à suivre des pratiques tenant compte du climat et à appliquer des mesures de préparation aux situations d'urgence, garantissant ainsi la continuité de l'apprentissage en cas de choc climatique, en particulier dans les régions rurales et montagneuses vulnérables.

### **Protection de l'enfance et protection sociale**

38. Cette composante du programme contribuera à ce que les enfants et les adolescents, en particulier les filles et les plus vulnérables, bénéficient de systèmes de protection de l'enfance, de protection sociale et de justice inclusifs, transparents et responsables, qui les préservent de la violence, de l'exploitation et des abus et combattent ces fléaux, grâce à une coordination intersectorielle renforcée, notamment avec les systèmes de protection sociale et d'éducation. Les interventions porteront sur les normes sociales discriminatoires et préjudiciables aux femmes et aux filles. Le domaine d'activités couvert contribue directement à la réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

39. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer des systèmes intégrés, adaptatifs et capables de faire face aux situations de crise dans les domaines de la protection de l'enfance, de la protection sociale et de la justice, afin de prévenir et de combattre la violence à l'égard des enfants. Pour ce faire, il fournira une assistance technique

visant à améliorer la législation et les politiques, à renforcer les modalités d'aiguillage et à optimiser les systèmes de données et de suivi, afin d'assurer une gestion efficace des dossiers ainsi qu'une collecte et une analyse pertinentes des données. L'UNICEF soutiendra également la mise en place d'un ensemble de services et de mesures d'accompagnement parental visant à prévenir et à réduire la violence contre les enfants, et contribuera à renforcer la réactivité et l'intégration des systèmes, afin de garantir que les enfants et les familles vulnérables bénéficient d'un soutien adapté, en particulier dans les situations de chocs et de vulnérabilité, face notamment aux aléas climatiques et aux risques de catastrophe. Ces efforts auront pour objectif de consolider davantage les systèmes de protection sociale, sur le plan notamment de la prévention et de leur résistance aux chocs.

40. L'UNICEF soutiendra l'institutionnalisation de la fonction de travail social dans les systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale, grâce à des mandats clairs en matière de protection de l'enfance, à des définitions d'emploi, des méthodologies et des normes professionnelles harmonisées, et à des mécanismes efficaces d'assurance qualité et de supervision. Il contribuera par ailleurs au renforcement continu des capacités, tant lors de la formation initiale que continue, afin de développer les compétences en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants et de lutte contre celle-ci, de prise en charge des cas et d'intervention d'urgence. Le soutien fourni visera à appuyer l'analyse de la charge de travail, la planification des ressources humaines et l'élaboration de scénarios d'investissement chiffrés, l'objectif étant de permettre un financement durable de la fonction de travail social dans l'ensemble des secteurs.

41. L'UNICEF renforcera sa collaboration avec les institutions financières internationales afin de promouvoir un financement durable et des réformes systémiques dans les domaines de la protection de l'enfance et de la protection sociale. Dans le cadre du programme, un soutien technique visant à intégrer les thèmes de la protection de l'enfance et des services sociaux dans des programmes d'investissement de plus grande ampleur consacrés au secteur social sera fourni, tout en veillant à ce que la prévention de la violence, les systèmes de gestion des dossiers et le développement des ressources humaines dans le domaine social soient inscrits au cœur des initiatives de réforme financées au niveau national.

42. L'UNICEF apportera son soutien aux autorités nationales et régionales afin de renforcer leurs capacités à concevoir, financer, mettre en œuvre et suivre des programmes et services de protection sociale adaptés aux enfants et réactifs face aux chocs, qui visent à lutter contre la pauvreté touchant les enfants, l'exclusion et les vulnérabilités environnementales. Entre autres actions, il proposera des options stratégiques, contribuera à la modernisation du système d'information sur la gestion de la protection sociale et assurera l'interopérabilité avec d'autres systèmes de données. L'UNICEF appuiera également la conception et la promotion d'approches de type « cash plus », associant les transferts en espèces à des services complémentaires, en matière par exemple de nutrition, d'éducation de la petite enfance, d'aide aux personnes handicapées, d'accompagnement parental et de protection de remplacement.

### **Efficacité du programme**

43. Cette composante garantira une gestion et une coordination stratégique efficaces du programme et fournira des assurances de sa qualité, contribuant ainsi à l'obtention de résultats à grande échelle et de retombées substantielles pour les enfants. Elle permettra de renforcer les systèmes intégrés de planification, de suivi, d'évaluation, de gestion des risques et de programmation fondée sur les risques ; de consolider les relations extérieures et les partenariats stratégiques ; d'accroître les efforts déployés en matière de plaidoyer, de communication et de mobilisation des ressources. Elle

contribuera en outre à renforcer la coordination et l'harmonisation avec les partenaires de développement et les institutions financières internationales, à des fins d'utilisation optimale des ressources, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace, transparente et durable du programme de pays.

44. L'organisation d'activités de sensibilisation reposant sur des données probantes sera essentielle pour orienter les politiques publiques, renforcer la reddition de compte et mobiliser davantage de ressources nationales et internationales en faveur des enfants. L'UNICEF fera fond sur des données, des travaux de recherche, des analyses des dépenses publiques et des éléments du programme pour orienter le dialogue, promouvoir une budgétisation tenant compte des enfants et faire avancer l'adoption de réformes conduisant à des résultats équitables et durables.

45. L'UNICEF tirera stratégiquement parti de ses activités programmatiques sur le terrain, de ses partenariats et de son image de marque pour renforcer sa collaboration avec le secteur privé, les médias et des parties prenantes influentes, l'objectif étant de faire avancer ses priorités en matière de plaidoyer, l'innovation et la mobilisation de ressources. Afin d'institutionnaliser cet engagement, le Fonds mettra en place une plateforme consultative de haut niveau, dans laquelle il rassemblera des dirigeants du secteur privé en vue d'encourager les investissements conjoints en faveur des enfants et de promouvoir les droits de ces derniers dans le milieu des affaires.

46. Les autorités tadjikes soutiendront l'UNICEF dans ses efforts de mobilisation des ressources et de l'expertise du secteur privé au profit des programmes qu'il mène au Tadjikistan, en veillant à ce que les dons qui lui sont versés soient exonérés d'impôt et donnent droit aux avantages fiscaux pertinents, et à ce que le Fonds ne soit pas soumis aux obligations d'enregistrement applicables aux associations caritatives nationales.

47. L'UNICEF continuera de renforcer ses systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle afin de garantir une utilisation efficace, transparente et responsable des ressources financières et humaines. L'amélioration ininterrompue des systèmes de gestion internes, des mécanismes destinés à garantir le respect des règles et des pratiques de gestion axée sur les résultats permettra d'assurer une mise en œuvre et une exécution de haute qualité du programme de pays.

## Tableau récapitulatif du budget

| Composante du programme                       | (En milliers de dollars des États-Unis) |                   |               |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------|---------------|
|                                               | Ressources ordinaires                   | Autres ressources | Total         |
| Santé et nutrition                            | 1 512                                   | 7 191             | 8 703         |
| Apprentissage et compétences                  | 3 233                                   | 14 205            | 17 438        |
| Protection de l'enfance et protection sociale | 1 928                                   | 3 637             | 5 565         |
| Efficacité du programme                       | 3 635                                   | 797               | 4 432         |
| <b>Total</b>                                  | <b>10 308</b>                           | <b>25 830</b>     | <b>36 138</b> |

## Administration du programme et gestion des risques

48. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux priorités nationales de développement et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration des résultats obtenus et des ressources allouées au niveau national. La reddition de comptes par le personnel d'encadrement aux niveaux du pays, des régions et du siège est régie par les politiques et procédures de l'UNICEF, ce qui garantit la conformité avec les normes institutionnelles en matière d'assurance qualité, de gestion des risques et de gestion axée sur les résultats.

49. Le Ministère des affaires étrangères supervise la coordination avec le système des Nations Unies au Tadjikistan. Le Ministère du développement économique et du commerce et la Coordinatrice résidente des Nations Unies coprésident le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au titre duquel des groupes de résultats sont utilisés à des fins de planification, de mise en œuvre et de suivi conjoints. Des mécanismes de coordination sectorielle pilotés par des ministères de tutelle, relatifs notamment aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, seront employés comme plateformes essentielles d'harmonisation des programmes, de dialogue politique et de collaboration multisectorielle.

50. L'UNICEF préside et copréside plusieurs groupes de travail du Conseil de coordination du développement consacrés au capital humain (s'agissant notamment de l'éducation et de la protection sociale), contribue aux quatre réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et participe activement aux travaux du Conseil national du développement, créé en 2019 pour faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable au Tadjikistan.

51. Les réformes que le Gouvernement mène actuellement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la protection de l'enfance offrent à l'UNICEF des perspectives uniques pour promouvoir un changement systémique afin d'obtenir des résultats à fort impact en faveur des enfants, en particulier les plus vulnérables. Le risque principal réside dans le fait que des contraintes budgétaires pourraient retarder ou entraver les efforts de réforme. Au moyen d'une analyse fiscale et budgétaire, l'UNICEF plaidera pour que des ressources soient allouées aux domaines prioritaires. Il tirera également parti des possibilités de mobilisation de ressources auprès du Gouvernement, des institutions financières internationales et du secteur privé.

52. Le bureau de pays de l'UNICEF s'attachera à renforcer les systèmes et les capacités internes des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Les performances du bureau seront évaluées à l'aide d'indicateurs pertinents, tandis que des bilans conjoints réguliers permettront au besoin d'orienter l'ajustement et l'amélioration du programme.

53. Le Tadjikistan est extrêmement vulnérable aux catastrophes d'origine climatique, notamment aux inondations, aux sécheresses, aux glissements de terrain et aux phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi qu'aux risques sismiques et aux urgences de santé publique. Par conséquent, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement et les partenaires des Nations Unies afin de renforcer les systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, les dispositifs d'alerte rapide et d'anticipation, et les services de protection sociale résilients face aux chocs, garantissant ainsi la continuité des services essentiels

destinés aux enfants en période de crise. D'autres risques menacent également le pays, tels que les tensions géopolitiques persistantes dans la région, qui ont toutes des effets économiques et sociaux considérables sur le Tadjikistan.

## **Contrôle de l'exécution, évaluation du programme et apprentissage**

54. Le programme de pays fait fond sur l'analyse de 2025 concernant la situation des enfants, sur les résultats d'enquêtes nationales, telles que l'enquête démographique et sanitaire de 2023, ainsi que sur les résultats d'évaluations réalisées lors du cycle précédent, qui fournissent des données de référence essentielles. Ces différentes sources serviront à définir des priorités et les actions à cibler, ainsi qu'à suivre les résultats. D'autres évaluations devraient par ailleurs être réalisées dans le cadre du plan d'évaluation chiffré, lesquelles permettront de tirer des enseignements stratégiques, d'évaluer les progrès accomplis tout au long de la chaîne de résultats et de favoriser une gestion adaptative, ainsi que de procéder aux ajustements de cap nécessaires.

55. Le suivi des activités programmatiques se fera en adéquation avec les indicateurs institutionnels de l'UNICEF (cadre de suivi mondial) et les objectifs de développement durable, une attention particulière étant délibérément portée aux réalisations en elles-mêmes afin de prendre toute la mesure des changements durables obtenus quant à la vie des enfants et dans les systèmes. Conformément à l'orientation stratégique du nouveau programme de pays, les activités de suivi seront par ailleurs axées sur les retombées entraînées par les investissements de l'UNICEF en matière de mobilisation de ressources supplémentaires, de mise en œuvre de réformes et de promotion d'une action multipartite. L'UNICEF emploiera des méthodes de suivi innovantes et adaptées aux besoins, permettant une utilisation solide et flexible des données dans les domaines de la programmation, de la sensibilisation et de la mobilisation des ressources. Les progrès seront surveillés grâce à des systèmes nationaux renforcés de recueils de données et à des plateformes sectorielles, couvrant les bases de données relatives à la santé, à l'éducation et à la protection sociale. L'UNICEF aidera le Gouvernement à accroître la ventilation, l'interopérabilité et l'utilisation des données au niveau infranational, afin de mieux cibler les enfants vulnérables. Un suivi conjoint avec les ministères de tutelle et les partenaires concernés sera par ailleurs assuré dans le cadre d'examens semestriels et annuels réguliers.

56. L'UNICEF contribuera au suivi, à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies, des objectifs de développement durable et des priorités nationales, en mettant l'accent sur les indicateurs relatifs aux enfants. Les partenariats entretenus avec le système statistique national, le monde universitaire et les centres de recherche seront renforcés afin de combler les lacunes en matière de données et d'encourager la réalisation de recherches utiles à l'élaboration des politiques. La participation significative des jeunes sera systématisée dans les pratiques de suivi et d'apprentissage, afin de garantir que ceux-ci contribuent à l'affinement des indicateurs, participent à la conception des mécanismes de retour d'information et valident les résultats, grâce à l'utilisation de plateformes numériques et à la tenue d'activités de recherche sous leur direction. Le programme contribuera à l'analyse des finances publiques et au suivi des dépenses consacrées aux enfants, en vue de renforcer la reddition de comptes, d'étayer les actions de sensibilisation et de promouvoir une allocation équitable des ressources aux secteurs sociaux.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocation des ressources

#### Programme de coopération entre le Tadjikistan et l'UNICEF (2027-2030)

|                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 2 à 7, 9, 12, 17 à 20, 23 à 29, 32 à 34, 36, 37, 39, 40 et 42                                          |
| <b>Priorités nationales</b> : objectifs de développement durable 1 à 6, 7 à 13, 13, 16 et 17 ; Stratégie nationale de développement du Tadjikistan à l'horizon 2030 |
| <b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> : réalisations 1 à 4     |
| <b>Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029</b> : 1 à 5                                                                                    |

| <i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>                                                                                                                                            | <i>Réalisations de l'UNICEF</i>                                                                                                                                                        | <i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>                                                                                                                                           | <i>Moyens de vérification</i> | <i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i> |           |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                      |                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <i>RO</i>                                                                                                                                                                              | <i>AR</i> | <i>Total</i> |
| Réalisation 1 : D'ici à 2030, la population du Tadjikistan – en particulier les femmes et les plus vulnérables – est en meilleure santé et bénéficie d'une meilleure sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition, et est protégée contre les chocs. | 1. D'ici à 2030, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables, sont en meilleure santé et bénéficient d'une meilleure nutrition, et se développent normalement. | Nombre de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié (logement et installations)*<br>NR : 186 668 (2025)<br>Filles : 94 024<br>Garçons : 92 644<br>NC : 198 904 (2030)<br>Filles : 100 187<br>Garçons : 98 717 | Rapport du Gouvernement       | 1.1 Amélioration des systèmes de données, de la planification et du financement, et renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques afin d'améliorer la gouvernance du système de santé, les services fournis et la réponse apportée aux demandes en matière de santé maternelle, néonatale et | Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Comité pour la protection de l'environnement, Comité des situations d'urgence et de la défense civile, Comité du logement et des services collectifs, Ministère des finances, Gouvernement de la Fédération de Russie, OMS, Fonds des | 1 512                                                                                                                                                                                  | 7 191     | 8 703        |

| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalisations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)                                                                                                                                                                         | Moyens de vérification  | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat                                                                                           | Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) |    |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------|
|                                                                                                         |                          |                                                                                                                                                                                                                                                             |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                           | RO                                                                                                                                                                              | AR | Total |
|                                                                                                         |                          | Nombre d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'un programme minimal d'interventions en matière de nutrition visant la détection et le traitement précoces des formes les plus graves d'émaciation et d'autres formes de malnutrition aiguë*               | Rapport du Gouvernement | infantile, de santé mentale et de soutien psychosocial et de vaccination.<br><br>1.2 Renforcement des cadres de gouvernance, de financement et de réglementation en matière de nutrition, ainsi que des capacités institutionnelles et des ressources humaines, afin de promouvoir des environnements alimentaires plus sains et des pratiques alimentaires optimales. | Nations Unies pour la population, Banque mondiale, Banque asiatique de développement, représentants de la société civile et secteur privé |                                                                                                                                                                                 |    |       |
|                                                                                                         |                          | NR : 38 331 (2025)<br>Filles : 19 549<br>Garçons : 18 782<br>NC : 40 840 (2030)<br>Filles : 20 828<br>Garçons : 20 012                                                                                                                                      |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                 |    |       |
|                                                                                                         |                          | Nombre d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'activités d'éveil du jeune enfant, de soins bienveillants, d'une éducation attentive de la part de leurs parents et de services de garde inclusifs visant à soutenir le développement de la petite enfance | Rapport du Gouvernement | 1.3 Renforcement des systèmes de développement de la petite enfance grâce à une gouvernance intersectorielle améliorée et coordonnée, à un financement accru et au renforcement des capacités en matière de soins de santé primaires, afin de promouvoir une parentalité positive et le développement de l'enfant.                                                     |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                 |    |       |
|                                                                                                         |                          | NR : 900 000 (2025)<br>Filles : 459 000<br>Garçons : 441 000<br>NC : 1 500 000 (2030)<br>Filles : 765 000<br>Garçons : 735 000                                                                                                                              |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                 |    |       |



| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable                                                                                                                                                                                                              | Réalisations de l'UNICEF                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Moyens de vérification                                                                                                                                                                                 | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Principaux partenaires ou cadres de partenariat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) |        |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | RO                                                                                                                                                                              | AR     | Total  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Nombre d'enfants bénéficiant d'infrastructures et de services de santé résilients face aux changements climatiques<br>NR : 14 451 (2025)<br>Filles : 7 370<br>Garçons : 7 081<br>NC : 20 000 (2030)<br>Filles : 10 200<br>Garçons : 9 800                                                                                                                                                                                                                                                                               | Rapport du Gouvernement, données du système d'information sanitaire, registres concernant la population desservie par les établissements de santé et documentation relative aux programmes de l'UNICEF |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                 |        |        |
| Réalisation 2 : D'ici à 2030, la population du Tadjikistan – en particulier les jeunes, les femmes et les plus vulnérables – bénéficie d'un apprentissage inclusif, accessible, de haute qualité et tourné vers l'avenir et acquiert les compétences correspondantes, et a accès à diverses possibilités de revenus. | 2. D'ici à 2030, les enfants et les adolescents bénéficient d'un apprentissage inclusif, accessible, de grande qualité et adapté aux enjeux de l'avenir et acquièrent les compétences correspondantes, ce qui leur permet de réussir leur transition vers le monde du travail et d'accéder à des possibilités de revenus. | Taux de non-scolarisation (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire, à l'âge de l'entrée à l'école primaire et à l'âge de l'entrée à l'école secondaire)*<br>NR : enfants de 6 ans : 55 % (filles : 55 %, garçons : 56 %) ; enfants de 7 ans : 2 % (filles : 1,9 %, garçons : 1,8 % à 2,0 %) ; enfants de 11 ans : 6 % (filles : 9,1 %, garçons : 2,4 %) (2025)<br>NC : enfants de 6 ans : 35 % (filles : 34 %, garçons : 35 %) ; enfants de 7 ans : 1 % (filles : 1 %, garçons : 1 %) ; enfants de | Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement                                                                                                                                 | 2.1 Renforcement de l'éducation de la petite enfance grâce à l'utilisation de données et de résultats probants, à l'adoption de modèles de mise en œuvre rentables et à l'accroissement des modes de financement public et mixte innovants.<br><br>2.2 Amélioration de la qualité de l'éducation fondée sur les compétences grâce au renforcement des programmes scolaires, au perfectionnement professionnel du corps enseignant et à une meilleure utilisation des | Ministère de l'éducation et des sciences, Centre pour l'éducation complémentaire, Comité de la jeunesse et des sports, administrations locales, Agence pour l'innovation et les technologies numériques, société civile, Ministère du travail, des migrations et de l'emploi, Ministère de l'industrie et des nouvelles technologies, Comité des situations d'urgence et de la défense civile, Comité | 3 233                                                                                                                                                                           | 14 205 | 17 438 |

| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable                                                                                                                                                                                                     | Réalisations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Moyens de vérification  | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Principaux partenaires ou cadres de partenariat                                                                                                                                                                                                                                                     | Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) |    |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | RO                                                                                                                                                                              | AR | Total |
| Réalisation 3 : D'ici à 2030, la population du Tadjikistan – en particulier les femmes et les plus vulnérables – est plus résistante face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et bénéficie d'une gestion inclusive et durable des ressources naturelles et des systèmes alimentaires. |                          | 11 ans : 2 % (filles : 1 %, garçons : 2 %) (2030)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Rapport du Gouvernement | évaluations des acquis et des données pour la prise de décision.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | pour la protection de l'environnement, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Comité du logement et des services collectifs, Ministère des finances, Union européenne, Partenariat mondial pour l'éducation, institutions financières internationales et secteur privé |                                                                                                                                                                                 |    |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          | Taux de participation des jeunes à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels<br>NR : 30,7 % (2025)<br>Filles : 41,8 %<br>Garçons : 21,0 %<br><br>NC : 35 % (2030)<br>Filles : 45 %<br>Garçons : 25 %<br><br>Nombre d'enfants bénéficiant de services éducatifs adaptés aux risques climatiques, environnementaux ou liés aux catastrophes*<br>NR : 35 000 (2025)<br>Filles : 17 780<br>Garçons : 17 220<br>NC : 2 300 000 (2030)<br>Filles : 1 168 400<br>Garçons : 1 131 600 |                         | 2.3 Élargissement de l'accès à des parcours d'apprentissage dont la qualité est garantie, permettant aux adolescents, en particulier les filles et les jeunes en situation de vulnérabilité, de suivre jusqu'au bout des programmes visant l'acquisition de compétences transférables, numériques et vertes, par l'intermédiaire de diverses plateformes, dans le cadre d'approches reliant l'apprentissage aux possibilités d'emploi. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                 |    |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                         | 2.4 Renforcement des systèmes d'établissements scolaires afin d'offrir des environnements d'apprentissage sûrs, respectueux de l'égalité des genres, résistant aux changements climatiques, intégrant la question de l'eau, l'assainissement et l'hygiène et adaptés aux risques, qui favorisent la résilience et garantissent                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                 |    |       |

| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable                                                                                                                                               | Réalisations de l'UNICEF                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Moyens de vérification                                                                                                                                                                                            | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Principaux partenaires ou cadres de partenariat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) |       |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
|                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | RO                                                                                                                                                                              | AR    | Total |
|                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                   | la continuité de l'apprentissage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                 |       |       |
| Réalisation 4 : D'ici à 2030, la population du Tadjikistan – en particulier les femmes, les jeunes et les plus vulnérables – bénéficie d'une gouvernance, d'un état de droit et de systèmes judiciaires plus inclusifs, transparents et responsables. | 3. D'ici à 2030, les enfants et les adolescents, en particulier les filles et les plus vulnérables, bénéficient de systèmes de protection de l'enfance, de protection sociale et de justice inclusifs, transparents et responsables, qui préviennent et combattent la violence, l'exploitation et les abus. | <p>Taux pour 100 000 enfants ayant accès à des services sociaux spécialisés dans le cadre de la lutte contre les risques liés à la protection de l'enfance</p> <p>NR : 10,7 (2024)</p> <p>NC : 35,3 (2030)</p> <p>Pourcentage de mères ou de personnes chargées à titre principal de s'occuper d'enfants pensant que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever et éduquer les enfants</p> <p>NR : 4 % (2023)</p> <p>NC : 3 % (2030)</p> <p>Pourcentage d'enfants (âgés de 1 à 14 ans) ayant été exposés à des châtiments corporels ou à des violences psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux</p> <p>NR : 56 % (2023)</p> <p>NC : 45 % (2030)</p> | <p>Base de données TransMonEE</p> <p>Enquête démographique et sanitaire et enquête en grappes à indicateurs multiples</p> <p>Enquête démographique et sanitaire et enquête en grappes à indicateurs multiples</p> | <p>3.1 Renforcement de systèmes intégrés, adaptatifs et capables de faire face aux situations de crise dans les domaines de la protection de l'enfance, de la protection sociale et de la justice, afin de prévenir et de combattre la violence à l'égard des enfants, notamment grâce à l'amélioration de la législation et des politiques ; au renforcement des modalités d'aiguillage et à une prise en charge efficace des cas ; à l'application de procédures judiciaires adaptées aux enfants ; à un financement durable ; à des systèmes de données et de suivi fiables.</p> <p>3.2 Renforcement des capacités des services sociaux dans les domaines de la protection de l'enfance et de la protection sociale, grâce à la définition de missions et de normes professionnelles clairement établies ; à</p> | Comité national des droits des enfants, Unité des droits des enfants, Ministère de la santé et de la protection sociale de la population, Ministère de l'éducation et des sciences, Ministère de la justice, Ministère des finances, Ministère du travail, des migrations et de l'emploi, Académie d'administration publique, Parlement, Agence de statistique, Parquet, Cour suprême et forces de l'ordre | 1 928                                                                                                                                                                           | 3 637 | 5 565 |

| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Réalisations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) |    |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-------|
|                                                                                                         |                          |                                                                                     |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                 | RO                                                                                                                                                                              | AR | Total |
|                                                                                                         |                          |                                                                                     |                        | l'amélioration des capacités et de l'encadrement avant et pendant l'exercice des fonctions ; à l'utilisation de mécanismes de financement durable et de coordination de la gouvernance visant à garantir des services de qualité, adaptés aux enfants et tenant compte des questions de genre.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                 |                                                                                                                                                                                 |    |       |
|                                                                                                         |                          |                                                                                     |                        | 3.3 Renforcement des capacités des autorités nationales et régionales à concevoir, financer, mettre en œuvre et suivre des systèmes de protection sociale intégrés, adaptés aux besoins des enfants et réactifs face aux chocs, qui contribuent à réduire la pauvreté touchant les enfants et l'exclusion ; à prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, grâce à la fourniture d'un soutien renforcé aux familles et aux parents ; à faire face aux chocs, notamment climatiques ; à garantir un accès équitable à un ensemble complet de services d'aide financière |                                                 |                                                                                                                                                                                 |    |       |

| <i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i> | <i>Réalisations de l'UNICEF</i>             | <i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i> | <i>Moyens de vérification</i>                 | <i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>                                                            | <i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i> | <i>Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i> |               |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                                |                                             |                                                                                            |                                               |                                                                                                                         |                                                        | <i>RO</i>                                                                                                                                                                              | <i>AR</i>     | <i>Total</i>  |
|                                                                                                                |                                             |                                                                                            |                                               | et de services d'appui aux familles.                                                                                    |                                                        |                                                                                                                                                                                        |               |               |
|                                                                                                                | 4. L'efficacité du programme est renforcée. | Indicateurs normalisés de performance                                                      | Module d'évaluation des résultats de l'UNICEF | Coordination du programme : relations publiques ; planification, suivi et évaluation ; sensibilisation et partenariats. |                                                        | 3 635                                                                                                                                                                                  | 797           | 4 432         |
| <b>Montant total des ressources</b>                                                                            |                                             |                                                                                            |                                               |                                                                                                                         |                                                        | <b>10 308</b>                                                                                                                                                                          | <b>25 830</b> | <b>36 138</b> |

\* Indicateur de résultat aligné sur les indicateurs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.